



Séance du 23 octobre 2008

N°2008.10.B.1.2.3.

**OBJET : ALIENATION DE LA PARCELLE LOT 109 AU PROFIT DE M. JEAN MARC FOUILLAT
ZAE DES PETITS PARTENAIS - COMMUNE DE VEIGNE**

Le vingt trois octobre deux mille huit à seize heures et trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branchs : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Absents excusés :

- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE

M. le Président indique que M. FOUILLAT, artisan plombier électricien, a sollicité la Communauté de Communes pour l'achat d'un terrain de 1082 m² situé sur la Zone d'Activités Economiques des Petits Partenais à Veigné.

Son projet consiste en la construction d'un bâtiment artisanal à usage d'atelier, d'entrepôt, et de bureaux d'une surface totale d'environ 200 m². M. FOUILLAT est artisan plombier électricien et travaille à son domicile. La construction de locaux professionnels lui permettrait de développer son activité voire même, si l'activité le permet, d'embaucher un salarié. La superficie du terrain à acquérir est de 1 082 m².

Vu la délibération du conseil communautaire n°2008.04.A.1.3. en date du 15 avril 2008 déléguant au bureau communautaire le pouvoir de délibérer, au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat, sur toute cession d'immeuble ou de droits réels immobiliers ;

Vu le courrier de confirmation de M. Jean Marc FOUILLAT en date du 9 septembre 2008 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Économique en date du 17 septembre 2008 ;

Vu l'estimation du service des Domaines ;

Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **D'autoriser** l'aliénation de la parcelle cadastrée LOT 109 du lotissement « zone d'activités Les Petits Partenais » » aux conditions telles que précisées ci-dessous, réservation d'une durée maximale de 12 mois et sous condition de la signature de la promesse de vente :

Commune	Parcelle	Superficie en m ² (à préciser après bornage)	Prix au m ² HT en €	Montant de la vente € HT	Montant de la TVA (19,60%)	Montant de la vente € TTC sur la base de 1082 m ²
VEIGNE	parcelle cadastrée LOT 109	1 082 m ²	9,91€ HT	10 722,62€ HT	2 101,63 €	12 824,25 € TTC

au profit de M. Jean Marc FOUILLAT ou toute société qu'il représentera pour la mise en œuvre du projet de construction destiné à l'accueil de son entreprise de plomberie électricité, actuellement domiciliée 9 allée RONSARD – 37250 VEIGNE;

- **D'imputer** la recette correspondante au compte 7015 fonction 90 centre de coût 0801 du budget annexe des zones d'activités ;
- **D'autoriser** M. le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et notamment : les compromis et promesses de vente, actes notariés et tout document relatif à cette vente dans les conditions sus énoncées.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

12 NOV. 2008

Publié ou notifié le :

14 NOV. 2008

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques Durand
Jacques DURAND